



QUESTIONS ET RÉPONSES

Titre :	Demande d'offres à commandes (DOC) - Particuliers Services de recherche : analyse et rédaction ET soutien à la recherche
Numéro de l'invitation :	1000224974
QUESTION 1 : <u>Lettre de référence du client</u> Pour les résumés de projet sous O3 point 3.4, la DOC indique que «l'offrant DOIT envoyer tous les formulaires de tableau O2 pertinents à l'organisation cliente à laquelle l'offrant a directement fait rapport pour chaque projet (responsable du client) pour leur examen et pour soutenir leur achèvement de la lettre de référence (formulaire de tableau O3) » Pouvez-vous préciser si les lettres de référence doivent être adressées à la personne spécifique qui était le gestionnaire de projet du projet pour vérification de l'expérience de travail énoncée dans le résumé du projet? Ou la lettre de référence peut-elle être soumise à l'organisation cliente pour vérification de l'expérience de travail? Pouvez-vous confirmer que les signatures numériques sur les lettres de référence et par l'offrant sur la soumission de l'offre sont acceptables? Veuillez noter que la page de couverture de soumission des offres comprend une erreur de date. La page de couverture indique que la sollicitation se termine le 2020-02-03, ce qui n'est pas conforme à la date de clôture affichée sur Achat et vente 2021-02-03.	
RÉPONSE 1 : La lettre de référence doit être remplie par une personne de l'organisation cliente qui peut vérifier l'expérience de travail détaillée dans le tableau du formulaire O2. Oui, nous pouvons confirmer que les signatures numériques sur les lettres de référence sont acceptables La page couverture de la DOC a été révisée pour corriger l'erreur dans la date de clôture (dans la version anglaise seulement) pour indiquer que la date de fermeture est le 2021-02-03 et non le 2020-02-03. Veuillez-vous référer au document d'invitation à soumissionner modification 2.	
QUESTION 2 : O1.3 et O1.4 - Avez-vous besoin d'un CV et du tableau O1 rempli?	
RÉPONSE 2 : Une offre doit inclure un CV et le tableau O1 complété.	



QUESTION 3 :

Tableau M1 - Les entrées peuvent-elles lister les activités par projet ou les projets doivent-ils être listés par activité? Serait-ce un format acceptable?

Projet 1 Cas / description de la tâche - AR1 - # jours facturables
/ description de la tâche - AR2 - # jours facturables
/ description de la tâche - AR3 - # jours facturables
Projet 2 Cas / description de la tâche - AR1 - # jours facturables
/ description de la tâche - AR2 - # jours facturables
/ description de la tâche - AR3 - # jours facturables

RÉPONSE 3 :

Le Tableau O1 décrit clairement les renseignements demandés. À titre de soumissionnaire potentiel, vous devez vous assurer de préparer et de soumettre une proposition qui rencontre tous les critères stipulés dans la Demande d'offres à commandes (DOC).

QUESTION 4 :

Les seuls documents requis dans la section de certification sont-ils les annexes E et F? Les informations requises dans la section IV: Informations supplémentaires devraient-elles être incluses dans les certificats ou dans la section technique?

RÉPONSE 4 :

Les documents requis doivent être soumis conformément à la Partie 3 - Instructions pour la préparation des offres.

QUESTION 5 :

Si la ressource n'est pas un ancien fonctionnaire, est-ce que des renseignements de la section 2.3 doivent être inclus pour indiquer qu'ils ne s'appliquent pas?

RÉPONSE 5 :

À des fins de clarification, à la Partie 2, section 2.3 Ancien Fonctionnaire, s'applique au fournisseur / compagnie et non à la ressource. L'offrant doit fournir les informations demandées même si ça ne s'applique pas.

Tel qu'indiqué à la section 2.3, les offrants doivent fournir l'information exigée avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.



QUESTION 6 :

Pour les résumés de projet O2, dans 2.1 Résumé de l'étendue et du rôle de la participation de l'offrant, pas plus de 500 mots, un résumé couvre-t-il à la fois les services AR et SR ou deux résumés distincts de 500 mots sont-ils requis?

Résumés de projet O2 - Pour les projets où la ressource a travaillé dans le cadre de l'équipe, le résumé du projet doit-il décrire la portée générale du projet ou uniquement les tâches de la ressource sur le projet?

RÉPONSE 6 :

Le résumé de 500 mots doit couvrir les services AR et SR.

Pour les projets où la ressource a travaillé en équipe, le résumé du projet doit se concentrer sur les tâches accomplies par la ressource. Cependant, la description de la portée générale du projet aidera à contextualiser les tâches accomplies par la ressource.

QUESTION 7 :

4.4 Méthode de sélection - Les 7 COC à attribuer sont-elles spécifiques à une région ou à un emplacement? Ou chaque soumission, quel que soit son emplacement, sera-t-elle évaluée par rapport à toutes les soumissions?

RÉPONSE 7 :

Les COC à attribuer ne sont ni spécifiques à la région ni à l'emplacement. Veuillez-vous référer au point 4.4.6 Les offrants seront classés par ordre du plus haut au plus bas score total. Jusqu'à sept (7) conventions d'offres à commandes seront attribuées au Canada.

QUESTION 8 :

En raison des horaires du personnel de RCAANC et des contraintes du à la COVID, je demande une prolongation de 2 semaines de la date d'échéance pour m'assurer que les responsables de projet ont suffisamment de temps pour examiner les résumés de projet et remplir les lettres de recommandation.

RÉPONSE 8 :

Une prolongation d'une semaine sera accordée à la date d'échéance.

La date de fermeture de cette DOC a été prolongée au 9 février 2021 à 14:00 Heure normale de l'Est (HAE). Veuillez-vous référer au document d'invitation à soumissionner modification 3.

QUESTION 9 :

Page 51 ET4.0 Définitions et documents applicables, « individu » est défini comme « un propriétaire unique capable de fournir des services d'analyse et de rédaction et de soutien à la recherche ». Êtes-vous en mesure de confirmer que cette DOC et toute COC qui en résulte ne se limitent pas aux propriétaires uniques et à d'autres formes d'entités juridiques, telles que les sociétés constituées en société, sont des soumissionnaires éligibles?

RÉPONSE 9 :

Cette DOC et toutes les COC qui en découlent sont réservées aux propriétaires uniques. En tant qu'individu, vous pouvez soumettre une offre sous votre propre nom et non sous le nom de votre société constituée en société.



QUESTION 10 :

Page 51 ET5.0 5.1.2 - Dépôts: Aux fins de la présente offre et de la convention d'offre à commandes qui en résulte, Pétrole et gaz des Indiens du Canada à Calgary n'est-il pas considéré comme un dépôt de documents et d'archives pertinent?

RÉPONSE 10 :

Non, Pétrole et gaz des Indiens du Canada à Calgary n'est pas considéré comme un dépôt de documents et d'archives pertinent. Conformément à l'article ET 5.1.2, les documents et dépôts d'archives pertinents sont situés à Ottawa, Winnipeg, Vancouver, Regina et Edmonton.

QUESTION 11 :

Dans la version française de l'offre, page 30, il est écrit : "Un formulaire distinct du tableau O1 doit être présenté pour la ressource proposée en O1 »

Page 34, il est écrit : "Un formulaire de tableau O2 séparé doit être inclus pour chacun des deux (2) résumés de projet. »

Je ne comprends pas à quel formulaire on renvoie dans chacun de ces deux cas.

J'avais l'intention de remplir un tableau O1 (pour l'AR et le SR) ainsi que deux tableaux O2 pour chacun des deux projets.

Quels formulaires dois-je remplir séparément s'il vous plaît ?

RÉPONSE 11 :

Les soumissions doivent inclure un formulaire de tableau O1 pour l'analyse et la rédaction et un formulaire de tableau O1 pour le soutien à la recherche. Veuillez utiliser les modèles situés aux pages 30 et 32 de la DOC. Les soumissions doivent également inclure deux formulaires de tableau O2 pour refléter les deux résumés de projet. Veuillez utiliser le modèle qui se trouve à la page 34 de la DOC.

QUESTION 12 :

Dans le tableau O1, il est écrit : "Respect du nombre minimal de jours facturables ? »

D'après ce que je crois comprendre, cette question est une sorte de question générale que l'on doit « poser » à la toute fin du tableau et à laquelle on doit répondre en donnant le total de tous les jours facturés (toutes expériences décrites confondues) pour vous permettre de déterminer si, par exemple, on possède les 220 jours d'expérience nécessaire pour être qualifié ?

RÉPONSE 12 :

Cette partie du formulaire de tableau O1 indique si la ressource a atteint le nombre minimum de jours facturables dans cette catégorie de travail.